Municipalité de Saint-Michel

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502
Téléc. : (450) 454-7508

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE CAROLINE PROVOST SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE OU SPÉCIALE QUI SERA TENUE MARDI, LE 9 MAI 2017 À 19:30 HEURE, AU 1700, RUE PRINCIPALE, SAINT-MICHEL, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

AUTORISER LA DEMANDE # 2017-04-0007 POUR DÉLIVRER UN PERMIS DE LOTISSEMENT (# L2017-03-003) :

LE 1ER LOT AURA UNE SUPERFICIE DE 1205,2 MÈTRES CARRÉS, ALORS QU'EN VERTU DU TABLEAU 1 DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 186, LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT PARTIELLEMENT DESSERVI À L'EXTÉRIEUR D'UN CORRIDOR RIVERAIN DOIT ÊTRE DE 1400 MÈTRES CARRÉS ;

LE 2E LOT AURA UNE SUPERFICIE DE 901 MÈTRES CARRÉS ET UNE LARGEUR À LA RUE DE 20,96 MÈTRES, ALORS QU'EN VERTU DU TABLEAU 1 DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 186, LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT PARTIELLEMENT DESSERVI À L'EXTÉRIEUR D'UN CORRIDOR RIVERAIN DOIT ÊTRE DE 1400 MÈTRES CARRÉS ET LA LARGEUR MINIMALE DOIT ÊTRE DE 22,5 MÈTRES.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIT :
NO. CIVIQUE : 720 RUE OU RANG : RUE DES PERDRIX NO(S) LOT(S): 3 991 426 CADASTRE DU QUÉBEC

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉS POURRONT SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À ST-MICHEL, CE 19E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2017.

SIGNÉ : *(s) Caroline Provost*
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)